



Lésions
Cérébrales
Acquises

INFORMATIONS

INFO
2019/2020

Établissements et
Services
Associations
Adresses utiles

N° Vert 0 800 800 579
Toutes les infos sur vauclose.fr
 @departementvauclose



La Maison Départementale des Personnes Handicapées de Vaucluse

Sous l'égide du Conseil départemental de Vaucluse, la Maison Départementale des Personnes Handicapées est un guichet unique chargé de permettre l'accès au droit à compensation du handicap.

Au quotidien, les professionnels de la MDPH aident les personnes en situation de handicap à remplir leur dossier de demande, analysent leur situation, les informent sur leurs droits et les prestations auxquels elles peuvent prétendre, évaluent leurs besoins et leur proposent des solutions adaptées à leur handicap et enfin, le cas échéant, orientent vers les services et organismes compétents.

Ainsi, la Maison Départementale des Personnes Handicapées œuvre pour le bien-être des personnes en situation de handicap en partant des besoins et des souhaits exprimés dans le projet de vie. En réunissant ses partenaires institutionnels et associatifs, la MDPH sensibilise le public au handicap par des expositions artistiques, des colloques, des événements particuliers ouverts à tous, sur tout le département.

Afin de rapprocher ses services des Vauclusiens, elle s'appuie sur les Espaces Départementaux des Solidarités (EDeS), présents sur tout le territoire.

*Maison Départementale des Personnes Handicapées.
22, boulevard Saint-Michel, Avignon.
Tél. 0 800 800 579.*

*Accueil du lundi au jeudi de 8 heures 30 à 12 heures
et de 13 heures 30 à 17 heures.*

Parking accessible à proximité immédiat.

Plus de renseignements sur www.vaucluse.fr



Maurice Chabert,
Président du Conseil départemental de Vaucluse

La solidarité envers nos concitoyens les plus fragiles constitue l'une de nos compétences essentielles et plus encore : une préoccupation quotidienne pour les élus et les agents du Conseil départemental.

Cette compétence s'est encore étendue avec l'adoption de la loi du 05 février 2005. En effet, avec ce texte qui promeut l'égalité des droits et des chances, le législateur a confié aux Conseils départementaux la responsabilité des politiques à destination des personnes en situation de handicap.

C'est à la Maison Départementale des Personnes Handicapées, couramment appelée MDPH, qu'il revient d'informer nos concitoyens sur les droits et prestations en lien avec le handicap de l'adulte ou de l'enfant. Fortes de leur expérience, les équipes pluridisciplinaires de la MDPH, qui dépendent du Conseil départemental de Vaucluse, évaluent les situations des personnes, au cas par cas, et les accompagnent en envisageant des solutions adaptées à leur handicap et leur projet de vie. C'est par exemple la Commission des Droits et de l'Autonomie, au sein de la MDPH, qui statue sur les attributions de prestations telles que l'allocation aux adultes handicapés ou l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé. C'est elle qui examine également les demandes de reconnaissance de travailleur handicapé, avec l'impact que cela représente sur la vie de la personne en demande.

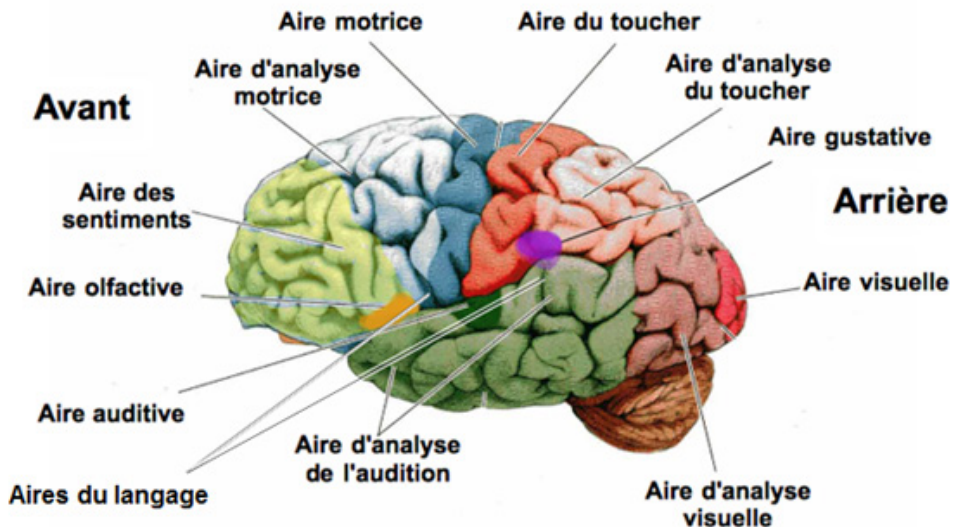
Ainsi, chaque année, ce sont 20.000 personnes qui franchissent les portes de la MDPH et 30.000 demandes de compensation du handicap qui sont examinées. Et j'ai à cœur que chaque situation soit examinée avec soin et humanité.

La Lésion Cérébrale Acquise

La lésion cérébrale acquise est une blessure au niveau du cerveau qui peut être localisée à un ou plusieurs endroits ou diffuse.

Elle peut être provoquée par :

- un Accident Vasculaire Cérébral (AVC),
- un Traumatisme Crânien (TC),
- une tumeur, une infection...



L'Accident Vasculaire Cérébral

L'AVC résulte de l'interruption de la circulation sanguine dans le cerveau, en général quand un vaisseau sanguin se rompt ou se bouche par un caillot. L'apport en oxygène et en nutriments est stoppé, ce qui endommage les tissus cérébraux.

Quelques chiffres d'après France AVC :



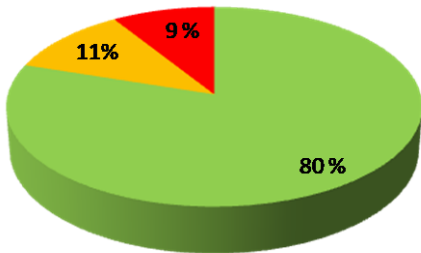
Le Traumatisme Crânien

Le traumatisme crânien correspond à une ou plusieurs lésions cérébrales d'origine traumatique.

La cause la plus fréquente est l'accident de la voie publique mais il existe de nombreuses autres causes (accidents de sport, accidents domestiques, agressions ...).

Il existe plusieurs degrés de sévérité du traumatisme crânien:

Sévérité du Traumatisme Crânien (TC)
Léger, Modéré, Sévère



80% Traumatisme Crânien **LEGER**

Perte de connaissance brève (moins d'une heure)

11% Traumatisme Crânien **MODERE**

9% Traumatisme Crânien **SEVERE**

Caractérisé par un coma de plusieurs heures ou jours

Le Traumatisme Crânien en chiffres* :

Environ 120 000 cas par an
Première cause de mortalité chez les 15-25 ans
Touche 2 hommes pour 1 femme

* Source : Site Web de l'Union nationale des associations de familles de traumatisés crâniens et cérébro-lésés (UNAFTC)



Le traumatisme crânien de l'enfant survient chez un être en développement (contrairement au cas du traumatisme crânien chez l'adulte).

Ce traumatisme porte atteinte aux fonctions supérieures, il est susceptible d'entraîner l'arrêt du développement psycho-intellectuel de l'enfant à la date du traumatisme crânien.

Schématiquement on retrouve le traumatisme crânien aux trois âges :

- **chez le nourrisson secoué**, traumatisme crânien en lien avec le syndrome du bébé secoué (SBS),
- **chez l'enfant**, principalement par des accidents domestiques, mais aussi les jeux, les activités sportives, les accidents de la voie publique,
- **chez l'adolescent** avec la pratique du deux-roues, le sport, les conduites à risques.

Il est à retenir l'importance de la prévention spécifique d'accompagnement à chacun de ces 3 âges et la prise en charge prospective du devenir de cet enfant blessé.

Plus d'information en suivant le site

<http://syndromedubebesecoue.com/syndrome-du-bebe-secoue/prevention/>

Les séquelles

Le cerveau pilotant l'ensemble des fonctions du corps (motrices, sensorielles, cognitives et comportementales), les conséquences de ces lésions varient selon leurs localisations.

L'ensemble de ces séquelles sont d'origines neurologiques.

Les séquelles peuvent être répertoriées en plusieurs groupes :

- ✓ **Les séquelles visibles** : physiques
- ✓ **Les séquelles invisibles** : sensorielles, comportementales, cognitives.

Elles peuvent apparaître de manière isolée (ex : handicap physique) ou combinée (ex : handicap physique et handicap cognitif).

L'ensemble de ces séquelles sont détaillées pages suivantes.

L'Etat Végétatif Chronique (EVC) ainsi que l'Etat Pauci-Relationnel (EPR) sont caractérisés par la présence de l'ensemble de ces séquelles poussées à l'extrême.

HANDICAP INVISIBLE*

Certaines séquelles* sont tout aussi invalidantes au quotidien que les séquelles visibles. De plus, elles entraînent souvent incompréhension et jugement de la part de l'entourage.

**Sites web :*

www.aisahi.fr

8 www.handicap-invisible.fr

Séquelles physiques

Handicap visible



⌘ La personne peut présenter des difficultés pour commander volontairement une moitié de son corps, c'est l'**HEMIPLÉGIE**. Elle s'exprime par l'absence de mouvements de tout un côté du corps. Elle est parfois associée à un excès de tonus des muscles, c'est la **SPASTICITE**. Elle est aussi parfois associée à l'**HEMINEGLIGENCE** (incapacité à prendre en compte ou à traiter les stimuli du côté opposé à la lésion cérébrale).

⌘ La personne peut parfois présenter une hémiparésie partielle, c'est l'**HEMIPARÉSIE**.

⌘ La personne peut présenter des troubles du **CONTRÔLE DE LA GESTUELLE**, lorsque le cervelet, centre de l'équilibre et de la coordination du mouvement, situé à la base du cerveau, est lésé. Ces troubles peuvent être isolés ou associés à une hémiparésie ou une hémiparésie.

⌘ La personne peut avoir des difficultés à contrôler ou coordonner les muscles liés à la parole, qui peuvent être faibles. La personne parle lentement, avec difficultés, pour un discours déformé, difficile à comprendre : **LA DYSARTHRIE**

⌘ Pour pouvoir bouger correctement (passer d'une position assise à une autre, ou assise à debout ou marcher), il faut que le corps soit capable de rester droit sans risque de chute. Quand on n'arrive pas à rester correctement droit, assis ou debout, c'est qu'il y a **DES TROUBLES DE L'EQUILIBRE**.

⌘ La personne peut avoir une gêne à mastiquer ou à avaler les aliments ou les boissons : **TROUBLES DE LA DEGLUTITION**. Ce qui est mangé ou bu peut passer dans les poumons avec, alors, un risque d'infection ou d'étouffement.

Séquelles sensorielles

*Handicap
invisible*

∞ Les sensations de toucher, de douleur, de température... peuvent être moins bien perçues, exacerbées ou ne plus être perçues du tout. Ce sont des troubles **SENSITIFS**.

∞ La personne peut présenter une perte partielle ou totale de l'**AUDITION**, de l'**ODORAT** ou du **GOUT**.

∞ La personne peut présenter des troubles **VISUELS**.



Troubles cognitifs

Handicap invisible



- ❖ La personne a du mal à enregistrer, stocker des informations nouvelles et/ou à utiliser des connaissances acquises antérieurement. C'est un trouble de la **MEMOIRE**.
- ❖ La personne est en difficulté pour s'adapter à des situations nouvelles, pour planifier les différentes étapes d'une tâche et s'organiser, pour passer d'une tâche à une autre, pour mettre en place des stratégies, pour résoudre des problèmes... C'est un trouble des **FONCTIONS EXECUTIVES**.
- ❖ La personne peut présenter des difficultés pour se concentrer sur une longue période et/ou être attentive à plusieurs sources d'informations simultanément. C'est un trouble de l'**ATTENTION**.
- ❖ La personne a des difficultés d'expression et/ou de compréhension. Elle peut également chercher ses mots ou utiliser des mots à la place d'autres. C'est un trouble du **LANGAGE** (oral et écrit).
- ❖ La personne réfléchit et analyse lentement. Le passage à l'action est aussi ralenti. Cela se nomme le **RALENTISSEMENT IDEO-MOTEUR**.

Troubles cognitifs

Handicap invisible



❖ La personne peut par exemple être fatiguée après avoir passé un coup de téléphone car chaque activité est doublement coûteuse en énergie. Ce n'est pas de la fainéantise mais bien de la fatigue consécutive à la lésion cérébrale. Lorsque la personne est fatiguée les autres séquelles peuvent être amplifiées. Cela se nomme la **FATIGUE COGNITIVE**.

❖ La personne peut avoir du mal à se repérer dans l'espace et/ou à savoir l'époque à laquelle nous sommes. Elle peut également perdre la notion du temps : c'est la **DESORIENTATION SPATIO-TEMPORELLE**. Elle peut également perdre la notion du temps qui passe.

❖ La personne ne sait plus à quoi sert un objet (peut utiliser une fourchette pour se peigner) ou ne sait plus s'en servir (lacer ses chaussures). Elle peut ne plus savoir faire des gestes symboliques. Cela se nomme **LES TROUBLES PRAXIQUES**.

❖ Bien que les organes récepteurs (peau, oreilles, nez, bouche, yeux) des 5 sens correspondant puissent ne pas être touchés, c'est l'analyse de ces perceptions par le cerveau qui dysfonctionne : cela se nomme **LES TROUBLES GNOSIQUES**.

Modification du comportement

*Handicap
invisible*



Toutes les séquelles, qu'elles soient visibles ou invisibles, sont susceptibles d'entraîner des modifications comportementales. En voici une liste non exhaustive.

↪ La personne n'a plus envie de rien, va montrer un manque d'intérêt pour des activités sociales ou émotionnelles qui pouvaient auparavant l'intéresser. Cela se nomme **l'APATHIE**.

↪ La personne peut paraître maladroite, impolie ou même grossière. Les comportements peuvent être inadaptés au contexte social. Cela se nomme la **DESINHIBITION**. Elle peut être verbale et/ou physique.

↪ La personne présente une difficulté à passer à l'action sans stimulation d'un tiers. Par exemple elle doit prendre un RDV, le sait, sait le faire mais n'arrive pas à passer à l'action seule. C'est le **DEFAUT D'INITIATIVE**.

↪ La personne peut présenter un trouble ou des difficultés du **CONTROLE DES EMOTIONS :**

⚡ La personne peut se montrer à fleur de peau et réagir de façon exagérée jusqu'à pouvoir, dans certains cas, être violente verbalement ou physiquement. Cela se nomme **l'IRRITABILITE / AGRESSIVITE**.

⚡ La personne peut passer spontanément du rire aux larmes et avoir du mal à contrôler ses émotions. Cela se nomme la **LABILETE DES EMOTIONS**.

↪ La personne va réagir sans mesurer les conséquences de ses actes. Elle n'anticipe pas les retentissements de ses comportements. C'est **l'IMPULSIVITE**.

↪ La personne n'a pas conscience de ses troubles ou alors peut en être consciente mais ne pas en mesurer les conséquences dans la vie quotidienne. Cela se définit sous le terme d'**ANOSOGNOSIE**.

Droits et Indemnisation

Les circonstances dans lesquelles survient un traumatisme crânien peuvent ouvrir un droit pour la victime à réclamer l'indemnisation de ses préjudices. Ces circonstances peuvent être :

- ✓ un accident de la circulation (piéton, cycliste, passager et sous certaines conditions conducteur de véhicule et motard...),
- ✓ une agression, ou un acte commis par une tierce personne,
- ✓ un accident domestique ou de la vie (chute, jardinage, bricolage, sport,...),
- ✓ un accident du travail.

Le traumatisme crânien qu'il soit léger ou grave peut provoquer des **séquelles d'intensité et de gravité variables**. Ces séquelles feront l'objet d'une évaluation médico-légale lors d'une expertise médicale organisée à la demande d'une assurance, d'un fonds d'indemnisation, d'un organisme de sécurité sociale ou d'un tribunal. **L'expertise** a aussi pour objet d'identifier les conséquences sur la vie actuelle et future de la victime directe du traumatisme crânien, mais aussi sur celle de ses proches appelées «victimes par ricochet».

La grande diversité et la nature extrêmement complexe des séquelles, parfois invisibles, rendent indispensable le recours :

↳ à une mission d'expertise spécifique au traumatisme crânien adaptée à la Nomenclature Dintilhac. Cette nomenclature liste et définit l'ensemble des postes de préjudices. Les postes d'indemnisation les plus importants sont en général : les besoins en tierce personne, les pertes de gains professionnels futurs, le reclassement professionnel...

↳ à des bilans neuropsychologique, situationnel, immobilier... afin de déterminer avec précision toutes les conséquences du traumatisme crânien dans la sphère personnelle et familiale, professionnelle, économique...

Il est important de préciser que même si les conséquences du traumatisme crânien sont « invisibles » la victime et ses proches ont droit à l'indemnisation intégrale de tous leurs préjudices.

Le recours à des cabinets (Avocats, Experts en assurance) spécialisés dans l'évaluation et la réparation du dommage corporel et plus particulièrement du traumatisme crânien est absolument indispensable. Ces cabinets spécialisés ont une parfaite maîtrise du processus indemnitaire et sont formés au traumatisme crânien et à ses conséquences.

Les contacter le plus tôt possible après l'accident ou l'agression permet de :

- ◆ assurer la bonne information des victimes sur leurs droits,
- ◆ préparer le dossier,
- ◆ obtenir le versement de provisions,
- ◆ s'assurer de la mise sous protection de la victime lorsqu'elle se trouve en état de faiblesse,
- ◆ organiser et piloter l'intervention d'une équipe de professionnels qualifiés pour réaliser des évaluations médicales (neurologue, médecin MPR, psychiatre...), neuropsychologiques (neuropsychologue), situationnelles (ergothérapeute), immobilières (architecte) ...etc,
- ◆ organiser l'assistance de la victime par un médecin expert conseil de victime lors de l'expertise médicale,
- ◆ garantir la reconnaissance complète et l'évaluation précise des séquelles et de leurs conséquences,
- ◆ identifier la procédure d'indemnisation adéquate,
- ◆ obtenir la juste indemnisation de tous les postes de préjudices.

Rééducation Soins de Suite et de Réadaptation



Centre Hospitalier d'Avignon Henri Duffaut
305, Rue Raoul Follereau,
84000 Avignon
04 32 75 33 33
Secrétariat social : 04 32 75 33 07

Les services de réanimation et de neurologie pour les adultes et ceux de chirurgie infantile et de pédiatrie accueillent les patients en premier lieu. Ils disposent d'assistantes sociales en vue d'un accompagnement et d'un soutien dans les démarches.

Le service de Médecine Physique et de Réadaptation (MPR) du Centre Hospitalier Henri Duffaut d'Avignon, pavillon situé dans l'enceinte verdoyante du « Village », bénéficie d'une situation privilégiée par sa proximité directe avec les services médicaux et chirurgicaux pour un suivi optimal.

Reconnu par l'ARS comme établissement spécialisé en Neurologie, les patients peuvent être accueillis en hospitalisation complète ou en hôpital de jour.

Une équipe spécialisée en neurologie composée de médecins (médecins MPR, généralistes), de rééducateurs (kinésithérapeutes, ergothérapeutes, orthophoniste, diététicien, neuropsychologue,...), de soignants (IDE, AS) et d'assistantes sociales fournissent des prises en charges personnalisées au sein d'un plateau technique hautement équipé avec du matériel de nouvelle génération.

Les prises en charge des patients sont individualisées, avec des objectifs thérapeutiques précis régulièrement réévalués jusqu'à la préparation du retour à domicile.

Le service MPR du Centre Hospitalier d'Avignon s'inscrit, quotidiennement, dans une démarche qualité pour une prise en charge des patients optimale.



Rééducation Soins de Suite et de Réadaptation

Clinique Korian Les Cyprès
190 rue André Jean Boudoy
84140 Avignon Montfavet
☎ 04 32 74 77 00
www.korian.fr

La clinique KORIAN Les Cyprès, établissement de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR), est ouverte depuis 2007. Elle dispose de 115 lits d'hospitalisation complète spécialisés en affections du système nerveux, du système locomoteur et polyvalent. Elle accueille aussi des patients blessés de l'encéphale dans son unité d'éveil, après une hospitalisation en réanimation. Cette unité d'éveil est une unité de rééducation et non pas une unité de lieu de vie pour patients chroniques. Enfin, un service d'hospitalisation de jour assure la prise en charge des patients nécessitant une rééducation neurologique ou orthopédique à la suite de l'hospitalisation en SSR ou en entrée directe via le domicile.

La clinique assure les prises en charge de rééducation fonctionnelle avec une équipe médicale composée de médecins spécialistes en médecine physique et rééducation (MPR), en neurologie et en médecine générale. Le médecin coordonne le projet thérapeutique du patient avec une équipe pluridisciplinaire composée de soignants (IDE et AS), rééducateurs (kinés, ergothérapeutes, orthophonistes, neuropsychologue, psychologue, professeurs en activité physique adaptée), et le soutient d'une équipe sociale. Il y a une vraie place pour les aidants dans ce projet.

Des techniques spécifiques de rééducation sont proposées aux patients, notamment par le biais d'équipements innovants tels que la plateforme motorisée d'entraînement physique et cognitif Huber 360, le dispositif de stimulation proprioceptive fonctionnelle Vibramoov.

Par ailleurs, la clinique développe son offre de soins pour les patients porteurs de pathologies chroniques. Ainsi, elle obtient une autorisation d'activité pour un programme d'éducation thérapeutique envers des patients atteints de la sclérose en plaques.

En lien avec les besoins de santé de son territoire, la clinique s'engage pleinement dans le développement de la filière SSR et le travail en réseau en Vaucluse. Elle souhaite faire évoluer son offre en fonction des politiques de santé et des nouveaux besoins de santé.

Structures médico-sociales

SESSAD Les Tournesols

Service d'Éducation Spéciale et de Soins A Domicile



28 rue de Belgique ZAC du Coudoulet
84100 ORANGE

☎ 04 90 40 42 36 -- Fax. 04 90 40 80 05
sessadhmitop@ari.asso.fr

Le SESSAD Handicap Moteur accompagne des enfants et adolescents de 6 ans à 20 ans présentant une déficience motrice, d'origine centrale ou périphérique, congénitale ou acquise (TC). L'admission au sein du Sessad n'est possible qu'après décision de la CDAPH et notification de la MDPH. Le SESSAD bénéficie d'une équipe pluridisciplinaire sur deux secteurs (Avignon et Orange et 30 km autour).

Le SESSAD Handicap Moteur a pour missions :

- ∞ d'accompagner l'enfant (le jeune) et sa famille dans son environnement médical, scolaire, social et culturel
- ∞ de soutenir l'enfant (le jeune) dans le cadre de l'inclusion scolaire
- ∞ de favoriser et développer l'acquisition de l'autonomie

Pour chaque enfant (jeune) un **projet personnalisé d'accompagnement** est élaboré en partenariat avec la famille.

Il prend en compte les besoins de l'enfant sur le plan moteur, cognitif, psycho-affectif et propose des réponses personnalisées : un suivi médical et orthopédique (appareillages), des rééducations, une aide à l'intégration scolaire, un soutien psychologique et un accompagnement des parents.

Structures médico-sociales



SAVS-SAMSAH de l'EPSA

Etablissement Public Saint Antoine

adresse postale : BP 50108 84804 L'ISLE SUR SORGUE CEDEX

☎ 04 86 19 90 30

savssamsah@epsa84.fr

Accompagnement pluridisciplinaire à partir du domicile à la suite d'une notification de la CDAPH (MDPH)

Public : Personnes ayant subi un traumatisme crânien ou un AVC, sans limite d'âge

Territoire d'intervention : 30 km autour de l'Isle-sur-la Sorgue

SAVS

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

Missions du SAVS (service d'accompagnement à la vie sociale)

- Favoriser l'autonomie des personnes cérébrolésées dans leur environnement
- Faciliter l'accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité
- Accompagner, conseiller, informer les bénéficiaires en collaboration et en complémentarité avec les partenaires existants
- Favoriser le maintien ou la restauration des liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels
- Coordonner les différents partenaires intervenant auprès de la personne

SAMSAH

Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes handicapés

Missions du SAMSAH (service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés)

Mêmes objectifs que le SAVS et également

- Favoriser l'accès aux soins adaptés
- Coordonner le parcours de soin des bénéficiaires

Structures médico-sociales

FAM St Antoine *Foyer d'Accueil Médicalisé*



Etablissement Public FAM Saint Antoine

620 avenue des Sorgues BP 50108

84804 ISLE-SUR-SORGUE cedex

☎ 04 90 21 44 50

Fax 04 90 21 44 51

fam@epsa84.fr

Le Foyer d'Accueil Médicalisé Saint Antoine est un établissement médico-social. Le FAM accueille 40 adultes cérébro-lésés soit en accueil permanent soit en accueil temporaire, 365 jours par an et 24h/24h.

L'action menée au sein du FAM vise à :

- ✓ **Favoriser les relations aux autres** et l'expression des choix et du consentement en développant toutes les possibilités de communication verbale, motrice, ou sensorielle, avec le recours à une aide humaine et si besoin, à une aide technique,
- ✓ **Développer l'autonomie** par des actions socio-éducatives,
- ✓ **Favoriser la participation** à une vie sociale, culturelle et sportive par des activités adaptées,
- ✓ **Porter une attention permanente à toute expression** d'une souffrance physique ou psychique,
- ✓ **Veiller au développement de votre vie affective** et au maintien du lien avec la famille et/ou les proches,
- ✓ **Garantir une intimité** en préservant un espace de vie privatif (chambre individuelle) et privilégier l'accueil des personnes par petits groupes au sein d'unités de vie,
- ✓ **Assurer un accompagnement médical coordonné** garantissant la qualité des soins.

MDPH



À la suite de la loi du 5 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), sous tutelle administrative et financière du Conseil Départemental, conseille et informe sur les droits et les prestations en lien avec le handicap de l'enfant ou de l'adulte.

Elle aide à élaborer un projet de vie et envisage avec la personne des solutions adaptées. L'équipe pluridisciplinaire de la MDPH (médecins spécialisés, ergothérapeutes, infirmière, assistantes sociales...) évalue la situation de la personne, au regard de son projet de vie.

La Commission des Droits et de l'Autonomie, mise en place par la MDPH, statue sur les attributions envisagées, telles que l'allocation aux adultes handicapés (AAH), la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), la prestation de compensation du handicap (PCH), la carte mobilité inclusion (CMI), la formation et l'orientation professionnelle ainsi que des prestations spécifiques pour les enfants.

ACCUEIL MDPH

22 bd Saint Michel - du lundi au jeudi 8h30-12h et 13h30-17h

☎ du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 (appel gratuit d'un poste fixe)

Adresse postale : **MDPH 84 CS 90502 - 84096 Avignon Cedex 9**

Courriel : accueilmdph@mdph84.fr

N° Vert 0 800 800 579

Fax ou SMS 04 90 89 40 27

ACCUEIL MDPH

auprès des Espaces départementaux des Solidarités EDeS

à Apt, Bollène, Carpentras, Cavaillon, Isle/Sorgue, Orange, Sorgues, Valréas, Vaison-la-Romaine et Pertuis.

Renseignements sur les horaires d'accueil au N° Vert **0 800 800 579**.

Emploi



CAP EMPLOI

Cap Emploi est un organisme de placement spécialisé, organisé en deux services :

CAP EMPLOI – AVEPH
72, route de Montfavet 84000 AVIGNON
04 90 13 99 99
contact@capemploi84.fr

Service accompagnement vers l'emploi

Ce service s'adresse aux personnes en situation de handicap engagées dans une démarche active d'accès ou de retour à l'emploi en milieu ordinaire de travail.

Les services proposés sont :

- Évaluation / diagnostic de la situation de la personne
- Définition / validation du projet professionnel
- Définition, mise en œuvre et suivi du projet de formation
- Appui à l'accès à l'emploi
- Suivi dans le parcours d'intégration dans l'entreprise

Service maintien dans l'emploi

Ce service a pour mission d'accompagner l'employeur et le salarié, ou le travailleur indépendant, confrontés à une problématique de maintien dans l'emploi, dans la recherche et la mise en œuvre de solutions permettant à la personne de rester dans l'entreprise ou le groupe.

Le service maintien intervient pour toute situation individuelle nécessitant une :

- Aide au maintien dans l'emploi,
- Aide à l'adaptation des situations de travail et à la compensation du handicap,
- Aide ponctuelle : auxiliariat professionnel,
- Aide à la formation dans le cadre d'un maintien en emploi...

Le Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées de la Fonction Publique



FIPHFP

www.fiphfp.fr

L'action du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) vise à permettre à tout agent en situation de handicap de vivre, notamment grâce à l'emploi, sa pleine citoyenneté. Il accompagne les employeurs publics et relève au quotidien le défi de l'égalité dans les domaines de l'emploi et de l'accessibilité.

AGEFIPH Délégation Régionale PACA Corse

118, av. Francis Perrin n°26-Rousset Parc Club

13106 Rousset Cedex

0811 37 38 39 - Fax. 04 42 93 15 40

paca@agefiph.asso.fr - www.agefiph.asso.fr



L'AGEFIPH, l'Association nationale de Gestion du Fonds d'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées intervient auprès des personnes handicapées et des entreprises du secteur privé, au travers d'aides financières, services et prestations, en lien avec le maintien dans l'emploi et l'insertion professionnelle.

UEROS

Unité d'Évaluation, de Réentraînement et d'Orientation Sociale et Socioprofessionnelle pour personnes cérébro-lésées

Les **UEROS** s'inscrivent dans le parcours de prise en charge des patients cérébro-lésés après la phase d'hospitalisation et de rééducation.

Sur prescription de la MDPH, l'**UEROS** a pour objectif de faire un état des lieux de la situation de la personne dans tous les domaines de la vie pour tenter de mettre en place un projet d'insertion sociale et professionnelle.

L'**UEROS** reçoit les personnes cérébro-lésées en semi-internat ou leur propose un hébergement pendant la durée du stage (entre 3 et 6 mois)

Il existe 2 UEROS en Région PACA : un à Marseille, l'autre à Briançon. Pour toute demande d'orientation, s'adresser à la MDPH ou auprès d'une assistante de service social.

Reprise de la conduite automobile



La **reprise de la conduite après un accident** avec des lésions cérébrales ne peut se faire que sous certaines conditions.

L'arrêté du 31 août 2010 stipule que les lésions cérébrales acquises peuvent être, selon le cas, incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire.

Arrêté du 31 Août 2010

Cet arrêté modifié du 21 décembre 2005 «fixe la liste des affections médicales incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire, ou pouvant donner lieu à la délivrance de permis de conduire de durée de validité limitée.»

Il appartient à toute personne atteinte d'une lésion cérébrale acquise de prendre l'initiative de procéder à un contrôle médical auprès d'un médecin agréé par la Préfecture. Lui seul est habilité à autoriser la reprise de la conduite automobile.

Il y a **deux passages obligatoires** devant le médecin agréé et devant un inspecteur du permis de conduire.

- 1 prendre un rendez-vous avec le médecin agréé par la Préfecture qui donnera un avis médical
- 2 prendre un rendez-vous avec la DDT84 pour rencontrer un inspecteur du permis de conduire ou un délégué au permis de conduire pour donner l'avis technique.

la Direction Départementale des Territoires DDT84 Sécurité routière

Quartier Sainte-Anne

348 chemin du Pont Blanc 84 270 VEDENE

Tél. 04 88 17 83 60

Accueil sur rendez-vous de 9h à 12h et de 14h à 16h

En cas de non respect de cette réglementation, il est prévu une amende et la responsabilité du conducteur peut être engagée en cas d'accident.

L'assurance pourrait ne pas prendre en charge la totalité des conséquences d'un accident au cas où le conducteur ne lui avait pas déclaré qu'il a eu un accident avec des lésions cérébrales.

RECOMMANDATIONS DE BONNE PRATIQUE

pour la reprise de la conduite automobile après une lésion cérébrale acquise non évolutive (*janvier 2016*)

par

COMETE France,

SOFMER Société Française de Médecine Physique et de Réadaptation,

FEDMER Fédération Française de Médecine Physique et de Réadaptation,

IFSTTAR Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux.

lien internet

<http://www.cometefrance.com/wp-content/uploads/2016/06/RECOMMANDATION-25.01.2016.pdf>

Conduire un véhicule nécessite non seulement de bonnes aptitudes visuelles et motrices mais aussi cognitives et comportementales (concentration, rapidité de réaction, capacités d'adaptation, prise de décision...)

Une lésion cérébrale peut perturber l'une ou l'autre de ces aptitudes. Le handicap invisible peut entraîner un risque pour la sécurité de soi et d'autrui.

Associations de Vaucluse

*Soutien aux
proches*

AFTC 84

*Association des Familles de Traumatisés Crâniens et
Cérébro-lésés en Vaucluse*



AFTC

AFTC Vaucluse

84800 ISLE-SUR-LA-SORGUE

☎ 06 25 09 57 95

aftc.84@orange.fr

www.traumacranien.org

L'UNAFTC (Union Nationale des Associations de Familles de Traumatisés Crâniens) ainsi que les associations départementales qu'elle fédère, sont engagées dans l'accompagnement et la défense des intérêts matériels et moraux des traumatisés crâniens et cérébrólésés et de leurs familles.

Les objectifs principaux sont :

- Rompre l'isolement et améliorer l'information des blessés et des familles sur les droits, les moyens, pour soigner, rééduquer, réadapter à la vie sociale et/ou professionnelle.
- Sensibiliser les instances de décision : médicales, juridiques, administratives, politiques.

Mieux comprendre, et mieux faire comprendre la spécificité des séquelles d'un traumatisme crânien, d'une cérébro-lésion, qui est un handicap singulier à l'heure actuelle trop méconnu :

« Un être ni tout à fait le même ni tout à fait un autre »

Associations de Vaucluse

*Soutien aux
proches*



AMAV Association

Association de Médiation et d'Aide aux Victimes



110 rue Aimé Autrand 84000 AVIGNON

☎ 04 90 86 15 30

amav84@wanadoo.fr

www.amav-avignon.fr

Le Service d'aide aux Victimes de Vaucluse de l'AMAV (Association de Médiation et d'Aide aux Victimes), association Loi 1901 conventionnée par le Ministère de la Justice.

Composé d'une équipe pluridisciplinaire de professionnels (juristes, travailleurs sociaux, psychologues), le service d'aide aux victimes s'adresse à toute personne victime d'un acte de délinquance (viols et agressions sexuelles, violences, discriminations, vols, escroqueries, dégradations, accidents de la circulation ...).

De nombreuses permanences (45 lieux d'accueil répartis sur 28 communes) sont organisées gratuitement sur l'ensemble du département.

Les victimes peuvent y trouver :

- une écoute,
- une information sur leurs droits,
- un accompagnement dans leurs démarches ,
- un soutien psychologique.

Pour rencontrer nos professionnels,
contacter notre secrétariat général
au 04 90 86 15 30 ou
par mail amav84@wanadoo.fr

Associations
de Vaucluse

*Soutien aux
proches*

La Maison des Parents et de la Famille

Espace d'écoute et de soutien

la maison



des parents
et de la famille

La Maison des Parents et de la Famille

150 avenue Marius Jouveau

84800 L'Isle-sur-la-Sorgue

☎ 04 90 92 43 60 -- 07 81 18 12 59

info@maisondesparents.org

www.maisondesparents.org

La Maison des Parents et de la Famille, soutenue par le Centre Ressource Départemental sur le traumatisme crânien et la lésion cérébrale, propose aux parents et aux proches de personnes traumatisées crâniennes-cérébrolésées, un espace d'échange, d'écoute, de soutien, de partage d'expériences et d'ouverture.

Les rencontres ont lieu tous les deux mois environ, en toute confidentialité, dans un cadre chaleureux et convivial autour d'un café ou d'un thé.

La participation aux rencontres est gratuite pour tous.

esPace

écoute & Soutien

Expression - Partage - Ouverture

Associations de Vaucluse

*Soutien aux
proches*

APF France Handicap *Association des Paralysés de France*



72 boulevard Jules Ferry 84000 Avignon

☎ 04.90.16.47.40

dd.84@apf.asso.fr

<http://dd84.blogs.apf.asso.fr>

L'Association des Paralysés de France change de nom et devient APF France handicap ! Depuis 85 années, **APF France handicap accompagne, défend les droits et représente les personnes en situation de handicap** et leurs proches. Aujourd'hui ce changement est un nouvel élan vers plus de diversité et d'ouverture. APF France handicap milite activement au niveau national et dans tous les départements pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à une égalité des droits et à l'exercice de leur citoyenneté. APF France handicap gère des services et des établissements médico-sociaux ainsi que des entreprises adaptées. La Délégation de Vaucluse développe des actions dans une démarche d'innovation, de concertation des différents acteurs et de participation aux débats de société.

Fin 2016, notre association, consciente des besoins et de la nécessité de proposer **une prise en charge préventive et un accompagnement de proximité** aux aidants s'est engagée dans un dispositif régional mis en oeuvre dans chaque département. Ce dispositif s'appuie sur la volonté de décliner des réponses autour de 4 axes : informer, échanger, créer un réseau d'entraide, former les aidants.

*Informer par l'intermédiaire de sessions d'information et de sensibilisation à destination des aidants

*Echanger en organisant un événement lors de la **Journée des aidants** mais aussi avec des groupes de proximité et d'entraide.

*Créer un **réseau d'entraide** avec les pairs accompagnateurs dont le rôle est d'accompagner les aidants (accompagnement social, environnemental, écoute, partage d'informations...)

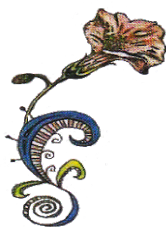
* **Former les aidants** afin de les aider à cheminer dans leur parcours et à prendre soin d'eux.

Associations de Vaucluse

Loisirs

GEM Rev'la

Groupe d'Entraide Mutuelle Rev'la



GEM Rev'La

800 cours Fernande Peyre

84800 Isle sur sorgue

06 82 66 09 15

asso.revla@gmail.com

Le **Groupe d'Entraide Mutuelle** est un outil d'insertion dans la cité, de lutte contre l'isolement et de prévention de l'exclusion sociale des personnes en grande fragilité. Il est organisé sous forme associative et constitué entre personnes ayant des troubles de santé similaires les mettant en situation de vulnérabilité et de fragilité. Le GEM offre un espace pour se soutenir mutuellement dans les difficultés rencontrées, notamment en termes d'insertion sociale, professionnelle et citoyenne.

Le GEM repose sur la philosophie de la «pair-aidance», c'est à dire du soutien par les pairs qui rencontrent des difficultés similaires et sont donc à même d'apporter un soutien, une écoute, un partage d'expériences autour des troubles et du parcours de chacun.

A travers ce partage, c'est la sortie de l'isolement qui est recherchée, la reconstruction du lien social et un mieux-être pour les personnes.

L'**association REVLÀ** organise diverses sorties, permanences et activités en groupe, destinées aux usagers, actuels et anciens, de la psychiatrie, mais aussi aux usagers atteints d'un traumatisme crânien ou d'une cérébrolésion, désireux de rompre leur isolement (physique ou psychique) sur le secteur de L'Isle-sur-la-Sorgue, Cavaillon et leurs environs...

Associations de Vaucluse

Culture

CULTURES DU COEUR



Cultures du Cœur 84
Sud Est Formation

Cultures du Cœur 84

20, rue A. de Pontmartin

84000 Avignon

04 90 25 95 47

www.culturesducoeur.org

contact.cdc84@culturesducoeur84.fr

Présente dans 39 territoires en France et à l'international, **Cultures du Cœur est une association de lutte contre les exclusions par l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs en faveur des plus démunis.**

Depuis 2000, l'association vauclusienne, Cultures du cœur 84, œuvre pour un accès à la culture pour tous. Elle défend l'idée que la culture, est le meilleur levier pour lutter contre cette relégation et exclusion sociale ; et est un formidable tremplin vers l'insertion et l'intégration des plus précaires et exclus de notre société.

Avec 15 années d'expertise, en partenariat avec près de 550 partenaires culturels et 245 relais sociaux membres, notamment les GEM Grains de Café, Mine de Rien, ISATIS, La Passerelle Bleue ou Habitat Alternative Sociale, **nous nous mobilisons pour permettre au plus précaires de découvrir l'émotion, le partage et de renouer avec ce qui fait sens au quotidien.** A savoir, la dignité. Cela passe essentiellement par l'accès à la sortie culturelle, et la formation de nos partenaires à la question de la médiation, de l'accueil, et de l'accompagnement des publics vers la culture.

Associations de Vaucluse

Sport

Club Handisport Comtat Venaissin



195 imp. Hauts-Muriers
84210 Althen-des-Paluds
☎ 07 63 93 05 33 ou 04 90 37 90 13
chcv@laposte.net - www.chcv84.fr
www.facebook.com/chcv84

Le club handisport Comtat Venaissin est une association loi 1901 dédiée à la pratique sportive handisport sur le territoire du Comtat Venaissin.

Notre projet est d'organiser, de promouvoir et de développer les activités physiques et sportives de compétition et/ou de loisir, pour les personnes présentant une déficience motrice et/ou visuelle et/ou auditive et/ou mentale.

Le périmètre géographique du club est d'Entraigues sur la Sorgue au Mont Ventoux. A travers différentes activités sportives, dans un premier temps, sarbacane, foot-fauteuil, et boccia (pétanque avec des boules molles), joëlettes... Nous souhaitons apporter du lien social, du plaisir, de la convivialité, entre les personnes résidant, ou ne résidant pas en institution.

Comité Départemental Sport Adapté Vaucluse

Maison Départementale des Sports
4725 Rocade Charles de Gaulle 84000 AVIGNON
07 72 13 98 94 - 04 28 70 27 25
cdsa.vaucluse@gmail.com - www.facebook.com/cdsa84/



Le Comité Départemental du Sport Adapté du Vaucluse offre la possibilité à toute personne atteinte de déficience intellectuelle, de troubles psychiques stabilisés, ou de troubles de l'adaptation, quels que soient ses désirs, ses capacités et ses besoins, et de vivre la passion du sport de son choix afin de développer les Capacités, la Santé, le Plaisir, l'Autonomie, la Concentration, la Confiance en soi ou encore l'Intégration sociale de nos sportifs.

Nous avons les prérogatives pour mettre en pratique de nombreuses disciplines sportives telles que les Activités motrices (discipline spécifique à la FFSA), la Gymnastique, le Judo, le Badminton, l'Escalade, le Tennis de Table, le Football.

Associations de Vaucluse

Logement

HANDITOIT PROVENCE



HandiToit Provence

26 bd burel 13014 Marseille

04 91 26 56 27 - Fax. 04 13 59 80 09

contact@handitoit.org

www.handitoit.org

L'association HandiToit Provence, créée en mars 2002 à Marseille, est née de la volonté de personnes handicapées, souhaitant vivre à domicile dans des logements adaptés avec une véritable vie sociale, culturelle et (ou) professionnelle, dans une cité accessible à tous.

Toute l'action d'HandiToit Provence relève de cette volonté forte de trouver des solutions imaginées, initiées et mises en œuvre par et pour des personnes handicapées.

C'est autour de la préoccupation du droit à l'autonomie de vie des personnes handicapées, que l'association HandiToit agit pour « *favoriser le choix des personnes handicapées physiques de vivre seules ou en famille dans un logement adapté et sécurisé* ».

Son action se concrétise par :

- la conception et la mise en œuvre d'un projet innovant, conjuguant le logement adapté à une aide humaine 24h sur 24h : la Formule HandiToit.
- la création d'une interface partenariale entre les demandes de logements adaptés des personnes handicapées et les offres adéquates des bailleurs et des propriétaires.

La Plateforme Régionale du Logement Adapté constitue le trait d'union entre la demande et l'offre.

Bon à savoir

ECOUTE INFOS APF

www.ecoute-infos.apf.asso.fr -- coordinatrices-ep@apf.asso.fr

Union Nationale des Associations de Familles de Traumatisés Crâniens et cérébro-lésés - Association qui rassemble des associations de familles de traumatisés crâniens, des établissements et services, des Groupes d'Entraide Mutuelle.

<https://www.traumacranien.org>

La TCRA pour personnes à mobilité réduite propose un service de transport spécifique sur réservation. Ce service PMR ou «Allo Bus» est réalisé par un véhicule aménagé et identifié. Accueillant jusqu'à 8 personnes dont deux en fauteuil, il circule sur les communes du Grand Avignon, de 8h15 à 18h30.

[TCRA 173 rue Petit Gigognan BP 915 84090 Avignon Cedex 9](http://www.tcra.fr)

[0 800 456 456 / 04 32 76 00 00](tel:0800456456) - Fax. [04 32 76 00 27](tel:0432760027) -- www.tcra.fr

France AVC Fédération Nationale - Association d'aide aux patients et aux familles de patients victimes d'AVC, pour informer le public, les pouvoirs publics et les médias sur les accidents vasculaires cérébraux, apporter une aide et un soutien aux patients et aux familles de patients victimes d'AVC....

<http://www.franceavc.com/>

HANDIVERS HORIZONS - Pour l'idée que les personnes handicapées, quel que soit leur handicap, ont le droit d'avoir accès à d'autres horizons dans le domaine des loisirs, de la culture, des voyages et les y aider.

[810, route d'Eyragues, 13670 Verquières](http://www.handivers-horizons.fr)

contact@handivers-horizons.fr -- www.handivers-horizons.fr

Consultations du Service de Soins Somatiques Spécialisés et Adaptés - Soins et diagnostic à destination des personnes ne pouvant accéder aux soins en milieu ordinaire du fait de leur handicap.

[CHM Les Romarins av. de la Pinède 04 90 03 90 85](http://www.ch-montfavet.fr) - www.ch-montfavet.fr

Collectif Handicap Vaucluse

22 boulevard Saint Michel 84000 Avignon

[06 41 42 37 74](tel:0641423774) www.chv84.sitew.fr

Réseau pour les professionnels

Réseau TC/CL 84

Traumatisme crânien Cérébrolésion acquise

Coordonnées du Réseau

info@tc-cl84.fr



Un réseau pour mieux accompagner

Le réseau TC CL 84 a été créé à l'initiative du Centre Ressource Départemental TC/CL 84 de l'EPSA, de la clinique Korian Les Cyprès, de l'Association des Familles de Traumatisés Crâniens 84 et du Cabinet d'expert en assurance, indépendant spécialisé en évaluation du dommage corporel Victima Expert. Il met en lien des partenaires professionnels et associatifs qui ont un intérêt professionnel et/ou humain pour le public cérébrolésé et ont signé la charte du réseau.

Objectifs du réseau TC CL 84

- Favoriser la connaissance des séquelles et conséquences d'une cérébrolésion acquise
- Favoriser la prise en compte adaptée des besoins spécifiques des personnes cérébrolésées
- Favoriser la diffusion d'informations sur les ressources et dispositifs institutionnels, libéraux et associatifs existants
- Faciliter l'accès des personnes aux soins, aux prestations médico-sociales et aux droits

Centre Ressource Départemental TC/CL sur le traumatisme crânien et la lésion cérébrale acquise

84800 L'Isle sur Sorgue

crd@epsa84.fr



A destination des professionnels uniquement, l'équipe du Centre Ressource Départemental TC/CL apporte de l'information et de la formation aux professionnels du département susceptibles d'accompagner des personnes ayant une cérébrolésion acquise : études de situation, conférences, documentation. Le CRD n'a pas pour mission de répondre aux demandes des particuliers.

« TC, AVC...séquelles,
aides et accompagnements. »

le 15 octobre 2019, de 13h30 à 17h

à la Salle des Fêtes
de l'Hôtel de ville d'Avignon

15 octobre
2019

- o Accueil des participants à 13h30
- o **Discours d'ouverture**
- o **Conférences** de 14h à 15h30 :
 - « **Présentation des séquelles d'une lésion cérébrale acquise** » par J. TEISSIER, neuropsychologue de l'EPSA et Dr F. MORICHON, médecin rééducateur de la clinique des Cyprès,
 - « **De l'accident à la réinsertion : la nécessité d'une prise en charge globale et coordonnée** » par l'équipe du Réseau TC-CL 84,
 - « **Rôle de la MDPH : prestations ou/et orientations** » par un représentant de la MDPH,
 - Présentation des partenaires référencés dans ce livret d'information spécifique.
- o **Stands d'information**, de 15h30 à 17h, pour mieux connaître le réseau et échanger de façon plus individualisée.
- o **Atelier d'échanges**, de 16h30 à 17h, sur le parcours de la personne cérébro-lésée. **Atelier réservé uniquement pour les travailleurs sociaux de tout le département de Vaucluse (ESMS, CCAS, EDeS...).** Ce temps sera animé par l'équipe de l'EPSA.
- o **Conclusion** à 17h